



## Séance du jeudi 10 avril 2025 à 18h45

**Date de convocation :** vendredi 28 mars 2025

### **Ordre du jour :**

- **Approbation procès-verbal réunion du 13 mars 2025**
- **Vote du taux des trois taxes (TFB-TFNB-TH)**
- **Approbation CFU (Comptes Financiers Uniques) – Année 2024 :**
  - **Transport scolaire – eau – assainissement – locaux commerciaux – lotissement – commune**
- **Affectations des résultats**
- **Vote budgets – année 2025**
  - **Transports scolaire – locaux commerciaux – lotissement - commune**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

**Présents :** M. POMA - Mme LHUILIER - Mme POTET - Mme SAINSON - M. BRIANDET - M. DUBOIS - Mme BRISSET - Mme OUVRAT – M. DUPRÉ - P. CRIBELIER

**Absents excusés ayant donné procuration :** M. CHESNEAU à Madame SAINSON, Monsieur ROUAULT à Monsieur DUBOIS, Madame LOUPIAS à Madame LHUILIER

**Absente excusée :** Mesdames ASTIER-BOURBON, LATREILLE, COURTEAUX, Messieurs COURTEAUX et OZANNE

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à apporter au procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 13 mars 2025.

Il fallait lire, 75 % du séjour de la classe de neige à la charge des familles hors commune.

Il est approuvé.

## VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES 2025 (TFB-TFNB-TH)

Monsieur Le Maire rappelle que les taux des taxes doivent être votés et transmis avant le 15 avril prochain.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux sans changement :

- Taxe foncière bâtie : 46.38%
- Taxe foncière non bâtie : 59.67%
- Taxe d'habitation : 16.29%

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 13 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

- De valider et d'appliquer pour l'année 2025 les taux sans augmentation,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

---

### APPROBATION CFU (Compte Financier Unique) – TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil municipal, sous la présidence de Katia SAINSON, adjointe aux finances expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes conditions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025.

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024, défini comme suit :

| <u>Section de fonctionnement</u> | Montants     |
|----------------------------------|--------------|
| Recettes                         | 18 813.81 €  |
| Dépenses                         | 25 598.41 €  |
| Déficit                          | - 6 784.60 € |
| Excédent antérieur reporté       | 9 373.66 €   |
| Excédent global 2024             | 2 589.06 €   |
| <u>Section d'investissement</u>  |              |
| Recettes                         | 0 €          |
| RAR                              | 0 €          |
| Dépenses                         | 3 709.71 €   |
| RAR                              | 0 €          |
| Résultat de l'exercice           | - 3 709.71 € |
| Excédent antérieur reporté       | 74 628.09 €  |
| Excédent global 2024             | 70 918.38 €  |

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Sainson, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 12 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

- Adopte le CFU 2024 du transport scolaire tel que présenté ci-dessous
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

---

### **APPROBATION CFU (Compte Financier Unique) – EAU**

Le conseil municipal, sous la présidence de Katia SAINSON, adjointe aux finances expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes conditions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025.

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024, défini comme suit :

| <b><u>Section de fonctionnement</u></b> | <b>Montants</b> |
|-----------------------------------------|-----------------|
| Recettes                                | 53 172.92 €     |
| Dépenses                                | 44 639.31 €     |
| Excédent                                | 8 533.61 €      |
| Excédent antérieur reporté              | 239 765.79 €    |
| Excédent global 2024                    | 248 299.40 €    |
| <b><u>Section d'investissement</u></b>  |                 |
| Recettes                                | 152 112.56 €    |
| RAR                                     | 171 612,00 €    |
| Dépenses                                | 441 251.08 €    |
| RAR                                     | 25 454.87 €     |
| Résultat de l'exercice                  | - 289 138.52 €  |
| Excédent antérieur reporté              | 319 160.34 €    |
| Excédent global 2024                    | 30 021.82 €     |

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Sainson, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 12 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

- Adopte le CFU 2024 de l'eau tel que présenté ci-dessous

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

---

### **APPROBATION CFU (Compte Financier Unique) – ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, sous la présidence de Katia SAINSON, adjointe aux finances expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes conditions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025.

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024, défini comme suit :

| <b><u>Section de fonctionnement</u></b> | <b>Montants</b> |
|-----------------------------------------|-----------------|
| Recettes                                | 123 951.61 €    |
| Dépenses                                | 161 779.79 €    |
| Déficit                                 | - 37 828.18 €   |
| Excédent antérieur reporté              | 17 222.08 €     |
| Déficit global 2024                     | -20 606.10 €    |
| <b><u>Section d'investissement</u></b>  |                 |
| Recettes                                | 189 286.26 €    |
| RAR                                     | 167 451.05 €    |
| Dépenses                                | 91 380.02 €     |
| RAR                                     | 54 89.77 €      |
| Résultat de l'exercice                  | 97 906.24 €     |
| Déficit antérieur reporté               | - 18 829.20 €   |
| Excédent global 2024                    | 79 077.04 €     |

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Sainson, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 12 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

- Adopte le CFU 2024 de l'assainissement tel que présenté ci-dessous
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

## APPROBATION CFU (Compte Financier Unique) – LOCAUX COMMERCIAUX

Le conseil municipal, sous la présidence de Katia SAINSON, adjointe aux finances expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes conditions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025.

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024, défini comme suit :

| <u>Section de fonctionnement</u> | Montants      |
|----------------------------------|---------------|
| Recettes                         | 12 760.36 €   |
| Dépenses                         | 4 369.02 €    |
| Excédent                         | 8 391.34 €    |
| Excédent antérieur reporté       | 0 €           |
| Excédent global 2024             | 8 391.34 €    |
| <u>Section d'investissement</u>  |               |
| Recettes                         | 4 082.11 €    |
| RAR                              | 0 €           |
| Dépenses                         | 15 540.57 €   |
| RAR                              | 0 €           |
| Résultat de l'exercice           | - 11 458.46 € |
| Déficit antérieur reporté        | - 35 962.24 € |
| Déficit global 2024              | - 47 420.70 € |

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sainson, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 12 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

- Adopte le CFU 2024 des locaux commerciaux tel que présenté ci-dessous
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

---

## APPROBATION CFU (Compte Financier Unique) – LOTISSEMENT

Le conseil municipal, sous la présidence de Katia SAINSON, adjointe aux finances expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes conditions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025.

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.  
Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024, défini comme suit :

| <b><u>Section de fonctionnement</u></b> | <b>Montants</b> |
|-----------------------------------------|-----------------|
| Recettes                                | 6 090.00 €      |
| Dépenses                                | 6 090.00 €      |
| Excédent                                | 0 €             |
| Excédent antérieur reporté              | 0 €             |
| Excédent global 2024                    | 0 €             |
| <b><u>Section d'investissement</u></b>  |                 |
| Recettes                                | 0 €             |
| RAR                                     | 0 €             |
| Dépenses                                | 6 090.00 €      |
| RAR                                     | 0 €             |
| Résultat de l'exercice                  | - 6 090.00 €    |
| Excédent antérieur reporté              | 0 €             |
| Excédent global 2024                    | 0 €             |

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Sainson, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 12 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

- Adopte le CFU 2024 du lotissement tel que présenté ci-dessous
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

#### **APPROBATION CFU (Compte Financier Unique) – COMMUNE**

Le conseil municipal, sous la présidence de Katia SAINSON, adjointe aux finances expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes conditions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025.

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.  
Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024, défini comme suit :

| <b><u>Section de fonctionnement</u></b> | <b>Montants</b> |
|-----------------------------------------|-----------------|
| Recettes                                | 1 488 452.52 €  |
| Dépenses                                | 1 326 193.79 €  |
| Excédent                                | 162 258.73 €    |
| Excédent antérieur reporté              | 70 642.89 €     |
| Excédent global 2024                    | 232 901.62 €    |

|                                        |                |
|----------------------------------------|----------------|
| <b><u>Section d'investissement</u></b> |                |
| Recettes                               | 1 247 717.40 € |
| RAR                                    | 118 450.70 €   |
| Dépenses                               | 549 179.08 €   |
| RAR                                    | 64 397.06 €    |
| Résultat de l'exercice                 | 698 528.32 €   |
| Déficit antérieur reporté              | - 175 484.66 € |
| Excédent global 2024                   | 523 053.66 €   |

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Sainson, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 12 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

- Adopte le CFU 2024 de la commune tel que présenté ci-dessous
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

#### **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 – TRANSPORT SCOLAIRE**

Après avoir pris connaissance du CFU, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- Un excédent cumulé de fonctionnement (002) : 2 589.06 €
- Un excédent cumulé d'investissement (001) : 70 918.38 €

**Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 13 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

#### **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 – EAU**

Suite au transfert de compétences des budgets eau et assainissement au 1er janvier 2025 au Syndicat d'eau, il n'y a pas d'affectation de résultat.

Les restes à réaliser sont transférés au syndicat, les résultats bruts de clôture sont repris sur le budget commune, soit :

- Restes à réaliser en dépense : 25 454.87 €
- Restes à réaliser en recette : 171 612.00 €

Recettes d'investissement ligne 001 : 30 021.82 €

Recettes de fonctionnement ligne 002 : 248 299.40 €

---

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 – ASSAINISSEMENT**

Suite au transfert de compétences des budgets eau et assainissement au 1er janvier 2025 au Syndicat d'eau, il n'y a pas d'affectation de résultat.

Les restes à réaliser sont transférés au syndicat, les résultats bruts de clôture sont repris sur le budget commune, soit :

- Restes à réaliser en dépense : 54 289.77 €
- Restes à réaliser en recette : 167 451.05 €

Recettes d'investissement ligne 001 : 79 077.04 €

Dépenses de fonctionnement ligne 002 : - 20 606.10 €

---

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 – LOCAUX COMMERCIAUX**

Après avoir pris connaissance du CFU, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- Un excédent cumulé de fonctionnement : 8 391.34 €
- Un déficit cumulé d'investissement : - 47 420.70 €

**Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- Article 1068 affectation à la couverture d'autofinancement : 8 391.34 €
- Article 002 déficit antérieur reporté : €

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 13 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

---

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 – LOTISSEMENT**

Après avoir pris connaissance du CFU, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- Un excédent et un déficit cumulé de fonctionnement : 0.00 €
- Un déficit cumulé d'investissement : 6 090.00 €

**Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 13 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 – COMMUNE**

Après avoir pris connaissance du CFU, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- Un excédent cumulé de fonctionnement (002) : 232 901.62 €
- Un excédent cumulé d'investissement (001) : 523 053.66 €

**Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 13 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

---

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – TRANSPORT SCOLAIRE**

Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2025.

|                | <b>Recettes en €</b> | <b>Dépenses en €</b> |
|----------------|----------------------|----------------------|
| Fonctionnement | 31 170.00 €          | 31 170.00 €          |
| Investissement | 70 918.38 €          | 70 918.38 €          |

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 13 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

- D'approuver le Budget Primitif 2025 transport scolaire
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

---

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – LOCAUX COMMERCIAUX**

Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2025.

|                | <b>Recettes en €</b> | <b>Dépenses en €</b> |
|----------------|----------------------|----------------------|
| Fonctionnement | 20 765.00 €          | 20 765.00 €          |
| Investissement | 52 292.00 €          | 52 292.00 €          |

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 13 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

- D'approuver le Budget Primitif 2025 locaux commerciaux

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

---

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – LOTISSEMENT**

Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2025.

|                | <b>Recettes en €</b> | <b>Dépenses en €</b> |
|----------------|----------------------|----------------------|
| Fonctionnement | 20 602.00 €          | 20 602.00 €          |
| Investissement | 26 690.00 €          | 26 690.00 €          |

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 13 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

- D'approuver le Budget Primitif 2025 lotissement
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

---

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE**

Madame Katia SAINSON présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2025.

|                | <b>Recettes en €</b> | <b>Dépenses en €</b> |
|----------------|----------------------|----------------------|
| Fonctionnement | 1 917 440.00 €       | 1 917 440.00 €       |
| Investissement | 1 525 000.00 €       | 1 525 000.00 €       |

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>POUR</b>      | 13 |
| <b>CONTRE</b>    |    |
| <b>ABTENSION</b> |    |

- D'approuver le Budget Primitif 2025 commune
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

---

Informations et questions diverses :

Quelques dates à retenir :

- Cérémonie du 08 mai à 11h00 avec une exposition de l'association FTR
- L'inauguration de la vélo route initialement prévue le 23 mai 2025 à Châtillon-sur-Cher est annulée, elle se fera à Selles-sur-Cher
- L'inauguration de l'usine de déferrisation et des ateliers techniques aura lieu le 31 mai 2025 à 10h00 en présence de Monsieur Le sous-préfet.
- Une personne aurait été agressée à son domicile, la mairie n'a eu aucun retour de la gendarmerie.
- Un RDV avec le Département va avoir lieu pour la sécurisation de la RD76.
- L'audit énergétique en cours concernant les bâtiments communaux pour le réseau chaleur bois n'est pas retenu, les bâtiments sont trop petits et trop proches. Monsieur Le Maire rencontrera la société courant mai.
- Les ralentisseurs de la route des Vins sont terminés, néanmoins, un manque de signalisation a été remarqué.
- Les travaux de la rue du Château d'eau ont un peu de retard, le génie civil doit commencer la semaine prochaine.
- La circulation de la rue des Rossignols est en alternat.
- Le passage à niveau, route de l'ancienne gare sera fermé pour travaux du 21 au 23 avril 2025. Courant mai celui des Chemineaux subira à son tour des travaux (jour et nuit).
- Plusieurs tentatives ou vols de cuivre et de fibre sont à déplorer sur la commune, privant certains administrés de téléphone et d'accès internet.  
(La commune est en attente de réquisition de la gendarmerie)
- Transport scolaire, un mot sera mis dans les cahiers au retour des vacances de printemps. Une réunion est prévue le 24 avril 2025 à 17h15 en mairie en présence de la Région.
- Diverses réunions de chantier :
  - le mercredi matin : STEP des Girardières
  - le jeudi matin : rue des Rossignol
  - le jeudi après-midi : rue du Château d'eau

Monsieur le Maire lève la séance à 20h51.